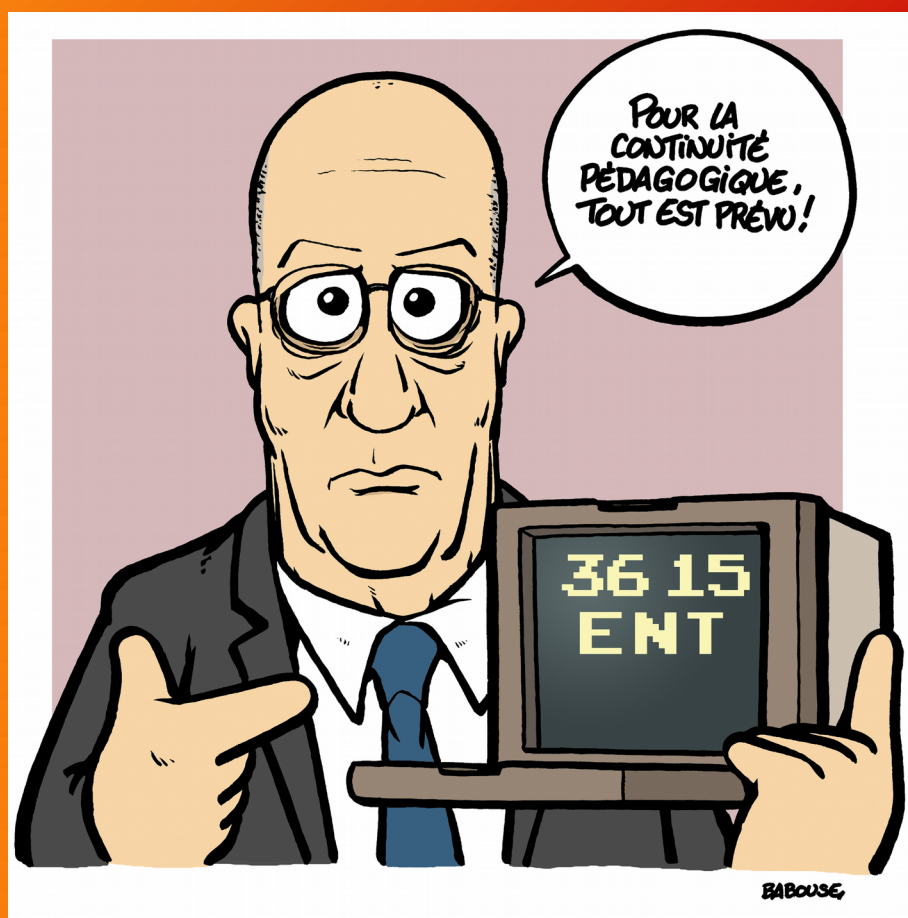


SNES Créteil

L'hebdo

n° 8 - Vendredi 21 mai 2020



1

La continuité syndicale

Dans les collèges du 93, l'EN et le Conseil départemental, main dans la main, avec une officine aux intérêts privés.

2

BAC en contrôle continu : des questions toujours sans réponses.

3

Pour nos carrières, les commissaires sont nécessaires !

4

Titularisation des stagiaires 2019-2020

5

COVID 19 : mise en danger des élèves et des personnels de collèges et lycées.

La continuité syndicale

Dans les collèges de Seine-Saint-Denis, l'Éducation nationale et le Conseil départemental, main dans la main, avec une officine aux intérêts privés

1 Dans un article de *Seine-Saint-Denis le magazine* paru le 4 mai dernier¹, on apprend que, pendant la période de confinement, l'association *Le Choix de l'école*², en partenariat avec la fondation Rothschild, a confié 1 500 tablettes numériques à des collégien-ne-s qui ne possédaient pas de matériel informatique. Si l'intention paraît louable, la réalité est moins idyllique. D'après les informations fournies par le Conseil départemental, son stock de tablettes a peiné à être distribué (1 560 ont pu l'être sur environ 15 000 disponibles) malgré plusieurs relances auprès des chef-fe-s d'établissements. Dans le même temps, l'association *Le Choix de l'école* a réussi, elle, à grand renfort de démarchage auprès des établissements scolaires, à écouler 1 630 tablettes au bénéfice d'une quarantaine de collèges sur 130.

Le Conseil départemental s'est défendu à plusieurs reprises de tout lien avec cette initiative d'une association aux intérêts privés (y compris lors du CDEN du 20 avril dernier) : c'est donc avec étonnement que nous pouvons lire, dans l'article précité, que *l'association Le Choix de l'école a agi de concert avec le Département, qui a de son côté déjà livré 15 000 tablettes aux collèges de Seine-Saint-Denis* ». **Le Conseil départemental a donc choisi d'assurer le service après-vente d'une association aux intérêts privés qui a largement empiété sur l'une de ses prérogatives en matière d'éducation !**

Bénéficiant d'un partenariat privilégié avec l'académie de Créteil depuis la rentrée 2016, *Le Choix de l'école*, ex-*Teach for France*, accompagne de jeunes diplômé-e-s (souvent issu-e-s des grandes écoles) recruté-e-s en tant qu'enseignant-e-s contractuel-le-s dans des collèges de l'éducation prioritaire. **Charriant avec elle une conception dangereusement simplificatrice du métier d'enseignant-e, cette association sert d'avant-poste aux cercles d'influence néolibéraux dans les établissements scolaires publics** : le président de son CA, Laurent Bigorgne, proche de Jean-Michel Blanquer et éminence grise d'Emmanuel Macron sur les questions d'éducation pendant la dernière campagne présidentielle, dirige *l'Institut Montaigne*, un *think tank* proche du patronat qui plaide notamment pour une augmentation du temps de travail et la réduction du budget de l'éducation, tout en bénéficiant de dons privés substantiels et défiscalisés ; sa vice-présidente, Patricia Barbizet, est administratrice de plusieurs groupes du CAC 40 (AXA, Total) et préside encore *Le Siècle*, cénacle qui entretient la collusion entre les élites économiques, politiques et médiatiques.

L'académie de Créteil soutient sans réserve cette expérimentation, affectant parfois en priorité les contractuel-le-s issu-e-s de ce programme au détriment d'autres personnels non-titulaires ; L'Éducation nationale cautionne ainsi une sélection basée sur la reconnaissance d'aptitudes individuelles se substituant aux critères habituels de recrutement des enseignant-e-s de l'école publique, à savoir les qualités scientifiques et pédagogiques. En effet, *Le Choix de l'école*, qui met en avant l'« innovation », l'« ouverture d'esprit », l'« humilité » et le « goût du collectif », toutes « compétences » qui appartiennent à la rhétorique managériale, tient un discours qui laisse à penser que l'on peut former un.e enseignant-e en quelques semaines seulement. Par ailleurs, l'État accepte de confier l'accompagnement des contractuel-le-s issu-e-s de ce programme à des tuteur-ric-e-s qui sont choisi-e-s par l'association. Le projet du *Choix de l'école*, sous couvert d'un discours généreux en faveur des élèves des quartiers populaires, est donc en réalité une opération destinée à privatiser le recrutement et la formation des enseignant-e-s.



Pour toutes ces raisons, nous dénonçons avec force l'abandon du principe de neutralité du service public par l'Éducation nationale et le Conseil départemental en Seine-Saint-Denis qui lui préfèrent manifestement la connivence avec une officine de diffusion de l'idéologie de marché aux intérêts privés qui associe constamment dans son discours les inégalités de réussite scolaire et la mise en doute du service public.

■ **Blandine PAULET, Grégory THUIZAT**

1 <https://lemag.seinesaintdenis.fr/Confinement-des-tablettes-pretees-aux-collegien-ne-s>

2 <https://www.lechoixdelecole.org>

Bac en contrôle continu : des questions toujours sans réponses

2 Après l'annonce début avril de l'annulation des épreuves terminales du Bac 2020, le ministère a laissé les enseignant-e-s comme les élèves dans l'incertitude pendant plus d'un mois et cela continue pour les épreuves orales de Français. Les collègues ont dû assurer la continuité pédagogique avec leurs élèves sans savoir si un troisième trimestre aurait réellement lieu (on en doute fortement, les conseils de classe doivent être terminés le 5 juin). D'autres questions sont restées en suspens : comment évaluer les élèves sans les noter, comment harmoniser les moyennes des trimestres précédents ? Le 11 mai, le ministère dévoile enfin ses projets de décrets : répondent-ils à nos interrogations bien légitimes ? On y apprend, sans surprise, que ce sont les moyennes annuelles qui seront prises en compte mais les relevés de notes doivent s'arrêter au 1^{er} jour du confinement (celles qui ont été données durant cette période seront donc neutralisées). Plus surprenant, il est à nouveau possible de noter les élèves à partir du 11 mai : ces notes n'entreront pas dans la moyenne mais elles permettront au jury de modifier les moyennes annuelles et donc de montrer « l'engagement, les progrès, l'assiduité ». Donc selon le ministère, à partir du 11 mai, on doit oublier les difficultés des élèves, nombreux dans notre académie, à suivre

les cours à distance et qui n'ont pas la possibilité de montrer leur investissement.

Pourquoi ne pas les pénaliser avant le 11 mai mais le faire après ? : étrange...

Le rôle du jury de bac sera inédit : il devra harmoniser les moyennes annuelles à partir « d'indicateurs de performance » comme le taux de réussite et de mentions lors de la sessions 2019 : tout cela reste donc flou et inquiétant.

Finalement, peu de réponses et les collègues restent dans l'incertitude. Personne ne comprend comment remplir les livrets de ses élèves pour ce 3^{ème} trimestre car on ne peut résoudre des équations impossibles : valoriser les élèves qui ont travaillé sans pénaliser ceux qui ne pouvaient le faire alors que les règles du jeu ont changé en cours d'année. Notre ministère, s'illustre, une fois de plus par son incapacité à prendre des décisions qui ne mettent pas les enseignant-e-s et leurs élèves dans la difficulté. Cette session spéciale du Bac soulève également les travers du contrôle continu qui se révèle profondément inégalitaire et difficile à mettre en œuvre.

Une seule solution s'impose donc pour les sessions à venir : épreuves terminales et nationales !

■ **Caroline QUINIOU**

Pour nos carrières, les commissaires sont nécessaires

3 La CAPA d'accès à la Hors classe des professeur-e-s agrégé-e-s de l'académie de Créteil s'est tenue mardi 19 mai. L'accès à la Hors classe est désormais possible pour l'ensemble des collègues : la mise en place du nouveau barème depuis 3 ans est une avancée majeure pour la promotion du plus grand nombre comme le SNES le demandait depuis longtemps. Ce barème est calculé à partir de l'ancienneté et de l'appréciation attribuée par le recteur. Cette année la proportion de collègues proposée à la CAPN sera encore accrue puisqu'elle représente désormais 35% des collègues promouvables. Il s'agit d'un acquis non négligeable qui fait écho aux demandes constantes des élu-e-s SNES au sein des commissions paritaires depuis des années. Cette campagne de promotion 2020, malgré ses avancées, a pourtant un goût amer pour certain-e-s collègues. L'injustice produite par l'attribution pérenne d'avis « satisfaisants » par défaut en 2018 n'a pu être corrigée et retarde donc la promotion des collègues concerné.e.s d'autant plus que les avis portés désormais correspondent à deux modes d'évaluation différents qui coexistent en cette période de transition : celui qui préexistait à la réforme du PPCR et celui plus récent issu des RV de carrière. La pérennité des avis installée alors que les pratiques antérieures amenaient une évaluation annuelle a pénalisé certain-e-s collègues et empêche un redéploiement annuel d'avis « excellents » au profit d'un plus grand nombre : il ne faudrait pas qu'un changement constant des règles crée chaque fois des contradictions nouvelles sans résoudre les inégalités précédentes.

Ironie du sort, c'est au moment où l'accès à la Hors classe s'élargit au bénéfice du plus grand nombre que les commissaires paritaires voient leur rôle considérablement réduit par l'application de la loi de réforme de la Fonction Publique. Les instances auxquelles les élu.e.s assistaient (CAPA et FPMA) seront désormais inexistantes. Notre absence laisse les collègues isolé-e-s, sans relais ni garantie face aux décisions administratives. Elle entraînera un fonctionnement opaque et invérifiable dans l'attribution des postes et des promotions.

Notre rôle de conseil reste pourtant essentiel au service des collègues pour comprendre ces différentes opérations. La syndicalisation demeure essentielle !

■ **Valérie CHEMIN**

Titularisation des stagiaires 2019-2020

4 L'année scolaire 2019-2020 aura été une année très compliquée pour l'ensemble des personnels mais plus encore pour les stagiaires laissé-e-s longtemps dans l'incertitude par le ministère sur les modalités de titularisation, incertitude à laquelle se sont ajoutées beaucoup de rumeurs au fil du temps. C'est seulement grâce aux multiples courriers et relances envoyés par le SNES et la FSU et à notre opiniâtreté que la DGRH a finalement apporté une réponse à ces questions. Comme nous l'annoncions déjà depuis plusieurs semaines, malgré les voix contraires portées parfois par les corps d'inspection, chef-fes d'établissements ou formateur.-/trice.s, **la prolongation généralisée des stagiaires n'est pas à l'ordre du jour**. Les aménagements suivants sont arrêtés pour la seule année 2019-2020 :

- L'inspection devient obligatoire à la fin de la première année de stage lorsque le licenciement est envisagé (elle était jusqu'à présent facultative pour les certifié-e-s et les CPE).
- L'inspection reste obligatoire lorsque le licenciement est envisagé après la seconde année de stage.
- L'inspection devient facultative pour les agrégé-e-s, comme elle l'est déjà pour les certifié-e-s et les CPE, lorsque la titularisation ou le renouvellement sont envisagés. L'avis de l'inspecteur sera rendu selon les modalités qu'il juge souhaitables (lecture du dossier, entretien avec le stagiaire, etc.).

Le rôle des jurys académiques de titularisation (qui ne concernent que les certifié-e-s et les CPE) reste inchangé : l'audition des stagiaires dont la titularisation n'est pas envisagée reste obligatoire. Nous regrettons toutefois que la DGRH envisage des licenciements dès la première année ce qui nous paraît inacceptable dans les circonstances actuelles. La DGRH a également refusé de prolonger jusqu'au jury de décembre les stagiaires dont la titularisation immédiate ne pouvait être décidée, comme le demandait le SNES. Des questions restent en suspens sur les modalités des inspections pour les stagiaires dont le licenciement est envisagé si les cours ne reprennent pas en présentiel et sur l'organisation des jurys de titularisation, le SNES-FSU Créteil restera très vigilant sur ces questions.

Comme chaque année, les stagiaires convoqué-e-s par le jury peuvent nous contacter à l'adresse **stagiaires@creteil.snes.edu** pour y être préparé.e.s par les militant-e-s du secteur « Entrée dans le Métier ».

■ **Aurélien BILLOD**



COVID-19 : mise en danger des élèves et des personnels de collège et lycée dans l'académie de Créteil (zone rouge), ces pratiques doivent cesser !

5 Alors que l'ensemble de l'académie est toujours classée en zone rouge, des réunions en présentiel, souvent imposées aux personnels voire aux élèves se multiplient dans le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne.

Pourtant, ces réunions n'ont rien d'indispensable alors que les collèges et lycées sont fermés jusqu'à nouvel ordre (à l'exception du tout petit nombre dédié à l'accueil des soignant-es). Ces mesures mettent en danger les personnels et les élèves et posent un problème évident de santé publique alors que le virus circule activement en Île-de-France.

Le recteur doit impérativement se positionner contre ces pratiques, encouragées par le flou total des consignes données actuellement aux chef-fes d'établissements. Il en va de la sécurité sanitaire des élèves, des personnels, et de toute la population.



Cet article a fait l'objet d'un communiqué de presse.

■ **Gabriel HOLARD**